

Préambule

Les présentes conditions particulières (« les « Conditions Particulières ») viennent compléter les Conditions Générales d'utilisation du Site. Elles s'appliquent au Porteur de Projet qui souhaite financer, diffuser et promouvoir un Projet sur le Site.

Les Conditions Générales d'utilisation du Site et les Conditions Particulières applicables aux Porteurs de Projet forment ensemble et de manière indivisible le contrat conclu entre le Porteur de Projet et TOUSCOPROD.

Article 1 : Objet

1.1. Les Conditions Particulières régissent les relations entre le Porteur de Projet et TOUSCOPROD, et ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Porteur de Projet :

- Accède aux Services
- Peut produire et promouvoir son Projet sur le Site

1.2. Elles s'appliquent aux seuls Projets Animés par le Porteur de Projet qui crée et anime sur le Site une communauté d'Internautes Membres Coprod soutenant son Projet. A ce titre, TOUSCOPROD intervient uniquement en tant qu'intermédiaire technique en mettant à disposition du Porteur de Projet une plateforme en ligne lui permettant de financer, diffuser et promouvoir son Projet sur une Page Dédiée audit Projet.

Article 2 : Définitions

Les définitions suivantes s'ajoutent aux définitions des conditions générales du Site :

- Délai : date avant laquelle le Seuil fixé devra être atteint pour que la Participation de l'Internaute Membre Coprod puisse être confirmée.
- Contreparties: avantages proposés par le Porteur de Projet à l'Internaute Membre Coprod en contrepartie de sa Participation, et dont la liste détaillée est propre à chaque Projet Animé par le Porteur de Projet et est accessible dans l'onglet « produire » de la Page Dédiée.
- Page Dédiée : page du Site dédiée au Projet comportant les onglet « produire », « voir » et « partager ».
- Fin de la Période de Financement : date limite à laquelle les Internautes Membres Coprod peuvent participer financièrement au Projet.

Article 3 : Prestation de TOUSCOPROD

3.1. La prestation de TOUSCOPROD se limite à la fourniture d'un espace d'hébergement permettant au Porteur de Projet de créer un Page Dédiée et de l'animer. TOUSCOPROD n'intervient en aucun cas sur le contenu de la Page Dédiée.

3.2. A cet égard, l'activité de TOUSCOPROD relève du régime de responsabilité des hébergeurs tel que définit à l'article 6. I. 2 de la Loi pour la Confiance en l'Economie Numérique du 21 juin 2004.

Article 4 : Produire et Promouvoir un Projet sur le Site

4.1. Dépôt du Projet sur le Site

4.1.1. Pour pouvoir déposer un Projet, le Porteur de Projet doit créer un Compte Personnel et choisir des Identifiants conformément à l'article 2 des Conditions Générales. L'accès à son Compte Personnel lui permet de créer et d'éditer une Page Dédiée au Projet.

4.1.2. Lors de la création de la Page Dédiée le Porteur de Projet doit notamment faire figurer les informations suivantes :

- Un descriptif général du Projet (par exemple : la nature, les objectifs et les caractéristiques principales)
- le Seuil qui devra être atteint pour que le Projet puisse débiter
- Le montant minimum de chaque Participation exigé pour le Projet
- le Délai avant l'expiration duquel les Internautes Membres peuvent participer au Projet
- Les Contreparties qu'il propose aux Internautes Membre Coprod en considération de leur Participation.

4.1.3. Le Porteur de Projet édite et anime seul la Page Dédiée et la communauté d'Internaute Membre Coprod soutenant son Projet. Il peut par exemple rédiger des articles sur l'état d'avancement du Projet, des extraits vidéo du Projet, demander l'avis des Internautes Membres Coprod etc.

4.2. Sélection des Contreparties

4.2.1. Lors de la création de la Page Dédiée le Porteur de Projet sélectionne les Contreparties qu'il souhaite offrir à l'Internaute Membre Coprod soutenant son Projet.

4.2.2. Lors de cette sélection il peut notamment proposer aux Internautes Membres Coprod d'accéder à un catalogue de Films en VOD, moyennant le versement d'une somme indiquée au catalogue VOD et qui sera prélevée sur le montant des Participations.

4.3. Modification du Projet présenté

4.3.1. Le Porteur de Projet peut apporter des modifications à son Projet avant que le Seuil ne soit atteint sauf dans ses Contreparties. Cependant, l'internaute Membre Coprod qui a déjà versé une Participation dispose alors d'un droit de rétractation qu'il peut exercer conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation.

4.3.2. L'Internaute Membre Coprod dispose d'un délai de sept (7) jours francs pour se rétracter et demander au Site l'annulation de la transaction. Ce délai de rétraction court à compter de la validation de la Participation par l'Internaute Membre Coprod.

4.3.3. Une fois le Seuil atteint le Porteur de Projet ne pourra modifier le Projet que si ces modifications sont strictement indispensables pour l'amélioration dudit Projet et des Contreparties qu'il s'est engagé à proposer aux Internautes Membres Coprod.

4.3.4. En toute hypothèse, en cas de modification(s) du Projet tel que proposés dans la Page Dédinée, la responsabilité du Porteur de Projet peut être engagée conformément à l'article 5.3 des Conditions Particulières.

4.4. Réalisation du Projet

4.4.1. TOUSCOPROD ne peut en aucun cas être garant ou redevable envers les Internautes Membres Coprod ou tout autre tiers de l'achèvement du Projet et de l'accomplissement des Contreparties proposées par le Porteur de Projet aux Internautes Membres Coprod dans la Page Dédinée au Projet.

4.4.2. La responsabilité du Porteur de Projet quant à l'achèvement du Projet et à l'accomplissement des Contreparties proposées aux Internautes Membres Coprod est engagée conformément aux articles 5.1 et 5.4 des Conditions Particulières.

Article 5 : Obligations du Porteur de Projet

5.1. Obligation de mener à bien le Projet

5.1 Obligation de mener à bien le projet

5.1.1. Le porteur de projet a l'obligation de terminer le projet tel que proposé aux internautes membres coprod sur la page dédiée dans la mesure où il a réuni le financement nécessaire à sa réalisation dont l'apport de touscoprod.

5.1.2. Cette obligation est une obligation de résultat à partir du moment où le montant total des participations aura été versé au porteur de projet à la demande de ce dernier.

5.2. Obligation d'utiliser les Participations pour le seul financement du Projet

Le Porteur de Projet s'interdit d'utiliser les sommes versées au titre des Participations pour un but autre que le financement du Projet.

5.3. Modification(s) du Projet

Le Porteur de Projet est seul responsable à l'égard des Internautes Membres Coprod soutenant son Projet et de tous tiers du fait de toute(s) modification(s) qu'il aurait apportées au Projet postérieurement au moment où le Seuil a été atteint.

5.4. Réalisation des Contreparties proposées dans l'onglet « produire » de la Page Dédinée

Le Porteur de Projet est seul et entièrement responsable de l'accomplissement des Contreparties telles que proposées aux Internauts Membres Coprod dans l'onglet « produire » de la Page Dédinée au Projet en échange de leur Participation.

5.5. Absence de droit à recette

Le Porteur de Projet s'interdit de proposer aux Internauts Membres Coprod un droit à recettes sur l'exploitation du Projet en contrepartie de leur Participation

Article 6 : Responsabilité du Porteur de Projet

6.1. Responsabilité du fait des contenus édités par le Porteur de Projet

Le Porteur de Projet est seul responsable de tout contenu, et notamment de toute information et/ou oeuvre qu'il publie sur la Page Dédinée au Projet. Avant de déposer un Projet, il doit notamment s'assurer que le Projet et les informations le concernant ne contreviennent à aucun droit de propriété intellectuelle et ne comprennent aucun élément illicite ou manifestement illicite (atteinte à la dignité humaine, contenu à caractère pédopornographique, incitation à la violence, incitation à la haine raciale, etc.)

6.2. Responsabilité quant à l'utilisation des Participations et à l'achèvement du Projet

6.2.1. Le Porteur de Projet est seul et pleinement responsable à l'égard de tout Internaute Membre Coprod soutenant son Projet et de tout tiers en cas de violation des obligations mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 des Conditions Particulières.

6.2.2. De plus, en tout état de cause, TOUSCOPROD conservera la rémunération mentionnée à l'article 9 des Conditions Particulières.

Article 7 : Garanties et indemnités

7.1. Le Porteur de Projet est personnellement responsable à l'égard de TOUSCOPROD en cas de non observation des Conditions Générales et des Conditions Particulières.

7.2. En conséquence, le Porteur de Projet s'engage à indemniser TOUSCOPROD de tout dommage direct et indirect que TOUSCOPROD aurait subi du fait de la violation des Conditions Générales et des Conditions Particulières par le Porteur de Projet.

Article 8 : Participation financière des Internauts Membres Coprod

8.1. L'ensemble des Participations des Internauts Membres Coprod en vue du financement du Projet devra atteindre le Seuil défini pour que les montants soient effectivement débités.

8.2. Si le Seuil est atteint, TOUSCOPROD versera au Porteur de Projet les sommes hors taxes versées par les Internauts Membres Coprod dans un délai de 15 jours à compter de la date d'expiration du Délai.

8.3. Si certaines souscriptions ne peuvent pas être débitées (par exemple cartes invalides,...) elles ne pourront pas être versées au porteur de projet sans remettre en cause le seuil défini pour que les montants soient effectivement débités.

Article 9 : Rémunération

9.1. TOUSCOPROD percevra une commission de gestion égale à 10% HT (dix pourcent hors taxes) du montant des Participations des Internautes Membres Coprod.

9.2. TOUSCOPROD prélèvera cette commission sur les Participations des Internautes Membres Coprod après que le Seuil soit atteint et avant le transfert des Participations au Porteur de Projet.

Article 10 : Données personnelles et confidentialité des informations

10.1. Le Site s'engage à conserver confidentielles les données personnelles des Porteurs de Projet et à ne pas les communiquer aux Utilisateurs du Site ou à des tiers.

10.2. Le Porteur de Projet s'engage à ne pas divulguer aux Utilisateurs du Site ou à des tiers les données personnelles des Internautes Membres Coprod qui lui auront été transmises par TOUSCOPROD pour qu'ils puissent bénéficier des Contreparties mentionnées dans l'onglet « produire » de la Page Dédiée.

10.3. Cependant, le Porteur de Projet s'engage à utiliser ces données personnelles à seule fin de fournir aux Internautes Membres Coprod les Contreparties relatives au Projet.

10.4. Toute utilisation disproportionnée de ces données personnelles par le Porteur de Projet et/ou toute divulgation à une tierce personne, par un quelconque moyen, engage la seule responsabilité du Porteur de Projet.

10.5. Collecte des données bancaires du Porteur de Projet.

10.5.1. Lors de la création de son Compte Personnel, le Porteur de Projet devra fournir à TOUSCOPROD ses coordonnées bancaires afin que cette dernière puisse lui verser les Participations des Internautes Membres Coprod.

10.5.2. Dans l'hypothèse où le Seuil ne serait pas atteint avant l'expiration du Délai TOUSCOPROD ne conservera pas les données bancaires susmentionnées et s'engage à les supprimer dans les plus brefs délais.

Article 11 : Diffusion du Projet sur Internet

En contrepartie du versement par TOUSCOPROD de l'ensemble des participations des Internautes Membres Coprod, déduction faite de la commission de gestion, le Porteur de Projet autorise cette dernière à permettre aux Internautes Membres et aux Porteurs de Projet de visionner le Film du Projet sur le Site :

- (i) en linéaire (WebTV) pour 6 (six) passages pendant une période de 2 (deux) ans à compter de la livraison à TOUSCOPROD des éléments nécessaires pour permettre le visionnage du projet, hors période de suspension du programme.

(ii) en vidéo à la demande (location uniquement) (VàD) pour l'ensemble des internautes membres coproduits ayant versés une participation financière pour soutenir le projet ainsi que 50 (cinquante) visionnages supplémentaires. TOUSCOPROD versera au Porteur de Projet une rémunération à convenir entre les Parties pour tout visionnage en VàD au-delà de ceux mentionnés ci-dessus.

Touscoprod garantit au porteur de projet la suspension du programme en cas d'exclusivité négociée avec un partenaire diffuseur qui participerait au financement du film. Le cas échéant le porteur de projet avertira touscoprod des périodes d'exclusivité à respecter. Aux fins d'application de l'article 11, le Porteur de Projet s'engage à communiquer à TOUSCOPROD l'ensemble des éléments nécessaires pour permettre le visionnage du film dans un délai de deux mois après l'obtention d'une version prêt à diffuser du Film.

Article 12 : Durée

Les Conditions Particulières prennent effet à compter de l'inscription du Porteur de Projet sur le Site jusqu'à ce que les Porteurs de Projet aient effectivement et correctement fourni les Contreparties proposées dans l'onglet « produire » de la Page Dédiée aux Internaute Membres Coprod ayant soutenu son Projet.

Article 13 : Résiliation

13.1. Les Conditions Particulières seront résiliées de plein droit en cas de manquement du Porteur de Projet à l'une de ses obligations résultant des Conditions d'Utilisation du Site, et ce quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception visant la présente clause, le mettant en demeure d'exécuter ses obligations, restée infructueuse.

13.2. Si la résiliation entraîne l'annulation d'un Projet dont le Seuil avait été atteint, le Porteur de Projet sera seul responsable à l'égard des Internaute Membres Coprod soutenant le Projet et devra procéder au remboursement des Participations.

Article 14 : Force majeure

Aucune des Parties ne pourra voir sa responsabilité engagée au titre de l'inexécution des Conditions Générales et des Conditions Particulières dans la mesure où cette inexécution résulte d'un Cas de Force Majeure telle que définit à l'article 5.3 des Conditions Générales, d'un fait du Prince.

Article 15 : Dispositions générales

15.1. Conformément à l'article 2 des Conditions Générales, il est expressément convenu entre TOUSCOPROD et le Porteur de Projet que la saisie successive de ses Identifiants vaudra signature électronique du Porteur de Projet. Elle permet d'établir son identification, son consentement aux opérations effectuées et l'imputation desdites opérations au Porteur de Projet.

15.2. L'adhésion du Porteur de Projet aux Conditions Particulières ne pourra en aucun cas être considérée comme une société de fait, un partenariat, une joint venture, une relation d'agent et de commettant entre les Parties.

15.3. Si l'une des dispositions des présentes Conditions Particulières venait à être déclarée nulle, illégale ou inapplicable par une autorité judiciaire, ou par toute autre autorité compétente, l'inefficacité de cette clause n'affectera pas la validité des autres clauses et le reste des Conditions Particulières demeurera en vigueur dans la mesure du possible.

15.4. TOUSCOPROD se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les Conditions Générales du Site et les Conditions Particulières. TOUSCOPROD informera le Porteur de Projet déjà inscrit des modifications par courrier électronique et l'invitera à donner son accord sur les modifications. Il est précisé à cet égard que l'utilisation du Site par le Porteur de Projet constitue une acceptation par ce dernier de la dernière version des dernières Conditions Générales et des Conditions Particulières publiées sur le Site.